

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner au plus tard 3 semaines avant le début de la session
tous les champs sont à compléter obligatoirement

IDF-CNPPF – SERVICE FORMATION

13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS Cedex 9
Tél. : 02 38 71 90 62 - Fax : 02 38 71 90 63- Courriel : idf-formation@cnppf.fr

Mme Mlle M. : Prénom :

Fonction ou profession :

Organisme :

Adresse organisme :

Tél. : Mél :
(INDISPENSABLE POUR RECEVOIR LA CONVOCATION, ou fax si pas de mél)

Intitulé session :

Prix :€ Lieu : Dates :
(Hors frais d'hébergement et repas, sauf mention contraire)

Adresse d'envoi de la convention de formation	Participant Fait à : le : Signature
Adresse de facturation Nom du service :	Employeur Nom, prénom et fonction: Fait à : le : Signature

L'inscription ne sera validée que si ce bulletin est dûment complété et signé. L'inscription implique l'acceptation des conditions générales de vente et du règlement intérieur du Service Formation, applicable aux stagiaires (disponible sur simple demande ou sur le site www.foretprivedefrancaise.com).

Quels thèmes ou sujets souhaiteriez-vous voir plus particulièrement abordés ?

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription

Adresser un bulletin d'inscription par stage à IDF Formation, au plus tard 3 semaines avant le début de la session. IDF Formation envoie, à réception de votre bulletin, un courrier de confirmation d'inscription, ainsi qu'une convention de formation dès que le nombre minimum d'inscriptions est atteint pour la session (souvent, à partir de 8 personnes).

Organisation matérielle

Au plus tard 2 semaines avant le début du stage, IDF Formation adresse à chaque participant une convocation par mél (ou courrier si pas de mél) qui comprend le programme détaillé, les horaires et lieux de rendez-vous, les renseignements pratiques d'accès et d'hébergement, les listes des intervenants et des stagiaires.

Lorsque, dans un souci de convivialité, l'IDF réserve les repas du midi, le prix de ces repas (négociés au plus près des taux de remboursements forfaitaires habituels), sera indiqué préalablement aux stagiaires. Ces repas seront soit facturés en plus des frais de formation, soit réglés sur place par les stagiaires. Ceux-ci peuvent néanmoins prendre toute autre disposition.

A l'issue de la session, une attestation de présence est adressée à chaque participant.

Participation aux frais

Le coût indiqué dans le descriptif de chaque stage comprend les frais d'organisation de la session, les frais pédagogiques et la documentation remise aux participants. Il ne comprend donc ni l'hébergement, ni les repas, ni les transports du domicile ou du lieu de travail au lieu de stage (sauf mention contraire).

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Organismes membres du réseau de développement <i>(identifiés sur la liste des CETEF et groupements de développement)</i>	- Une inscription gratuite par an pour le Président ou un membre bénévole de l'organisme adhérent - Réduction d'une journée par an lors d'une session de formation sur mesure (frais de déplacement non compris)
Agents des CRPF, DDAF, DRAF et ONF	15 % de remise

NB : le nombre de places gratuites par stage est limité ; certains stages ne peuvent bénéficier de la gratuité

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation devra être adressée par écrit au Service Formation. Dans ce cas, l'IDF sera contraint de facturer des frais d'annulation selon les modalités suivantes :

- plus de 20 jours avant le début de la session : pas de frais,
- entre 20 jours et 2 jours avant le début de la session : 50 % des frais de formation,
- moins de 2 jours avant le début de la session : 100 % des frais de formation.

- Toutes les indications et descriptions portées sur le catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.
- L'IDF se réserve le droit d'ajourner le stage ou d'en modifier la programmation, notamment en cas de défaillance d'animateurs ou d'intervenants.
- La responsabilité de l'IDF ne pourra en aucun cas être recherchée en raison des dommages corporels, matériels, commerciaux ou autres, causés directement ou indirectement au client ou à toute autre personne physique ou morale, du fait de la prestation de service.
- Toute entreprise peut, jusqu'à la veille du stage, remplacer un stagiaire par un autre.
- L'IDF étant reconnu pour la formation, le montant des frais d'inscription peut être pris en charge au titre de la formation continue. Dans ce cas, elles doivent préciser l'adresse de facturation.
- Le présent contrat sera régi pour sa validité, son interprétation et son exécution par la loi française. Tout différent découlant de ce contrat ressort des tribunaux de Paris, nonobstant le cas d'appel ou de pluralité des défendeurs.